

Compte-rendu réunion C.M. du 11 avril 2016 à 18 H 30

Excusée : Frédérique Savoye ; Eddie Karsenty ; Livio Piazza ;

Absents : Lydia Constantin

Pouvoirs donnés : par Eddie Karsenty à Alain Briche ; par Frédérique Savoye à Robert Durieux

Présentation du P.L.U. :

Présentation par Bastienne FLEURY, urbaniste chez INTERSTICE SARL, de l'étape « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (P.A.D.D.) du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Alban du Rhône, ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.), aux élus de la commune.

Le calendrier des diverses étapes restant à courir pour une approbation durant l'hiver 2016 sont explicitées par l'urbaniste : en effet, selon la loi ALUR, les PLU non approuvés au 31 mars 2017 entraînent comme conséquence la caducité du POS, et le règlement national d'urbanisme s'applique alors. Pour ce faire, le projet devra donc être arrêté en juillet 2016 (délai incompressible de 6 mois entre arrêt du projet et approbation).

Les seules remarques des élus concernent le ruisseau de Mallessard et le grillage en mauvais état qu'avait mis en place l'E .D.F. lors de la création de la centrale nucléaire, et la nécessité de créer un cheminement piétonnier sécuriser le long de la D37B entre la route de la Meuille et le pont de Chavanay.(itinéraire du sentier de Saint-Jacques de Compostelle).

Durée d'amortissement des subventions pour budget d'eau :

Les biens subventionnés étant amortis sur quinze années, il a été décidé à l'unanimité des présents d'amortir les subventions obtenues pour ces opérations d'investissement sur une même durée de quinze années, au lieu de trente années précédemment.

Les subventions de 2001 (99 000 FRF) et de 2008 (2 400 €) seront donc amorties sur 15 années, à compter de 2016.

Diagnostic éclairage public par le SEDI :

Présentation des propositions tarifaires du SEDI par Robert Durieux.

Décision est prise à l'unanimité des présents de faire réaliser un diagnostic de notre réseau d'éclairage public par le SEDI.